



## **L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI**

### **Allocution qui sera prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD**

#### **Assemblée annuelle des actionnaires, 14 avril 2022, Toronto (Ontario)**

Bonjour. Bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 du Groupe Banque TD. Pour nos actionnaires francophones, je vous souhaite la bienvenue à notre assemblée annuelle d'actionnaires.

Je m'appelle Brian Levitt et je suis président du conseil d'administration. Je présiderai l'assemblée, comme le prévoient les règlements administratifs de la Banque.

L'assemblée est ouverte. Avec le consentement de l'assemblée, je demanderais à Norie Campbell, chef du contentieux de la TD, d'agir en qualité de secrétaire de l'assemblée.

Avant de commencer, je tiens à exprimer aux Ukrainiens du monde entier notre espoir sincère que la guerre cessera le plus tôt possible. Vous êtes dans nos pensées.

Nous sommes ravis de pouvoir accueillir un certain nombre de nos actionnaires en personne aujourd'hui, et nous souhaitons la bienvenue à ceux et celles qui se joignent à nous par webémission et par téléphone. Comme ce fut le cas l'an dernier, pour que l'expérience des participants qui assistent à l'assemblée virtuellement soit aussi interactive que possible, ils pourront poser des questions et faire des commentaires par téléphone et par la webémission.

Comme par les années passées, l'assemblée se déroulera en français et en anglais. Des services d'interprétation simultanée sont offerts aux gens dans la salle et pour les webémissions et les lignes téléphoniques françaises et anglaises.

De plus, les actionnaires et les fondés de pouvoir auront la possibilité de poser des questions dans la salle, par téléphone, ou par la webémission.

Permettez-moi d'expliquer comment cela va fonctionner. Nous voulons permettre à tous les actionnaires et fondés de pouvoir de participer, qu'ils soient ici en personne ou au téléphone, ou qu'ils écoutent la webémission. Nous répondrons d'abord aux questions des personnes qui se trouvent dans la salle, ensuite à celles des personnes qui sont au téléphone et finalement aux questions des personnes qui écoutent la webémission. Dans tous les cas, nous vous demandons d'indiquer si votre question porte sur une motion particulière présentée dans le cadre de la partie officielle de l'assemblée ou si elle est d'intérêt plus général.

Si vous êtes dans la salle et que vous avez une question, nous vous inviterons à vous diriger vers l'un des micros au moment approprié.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à lever la main pour qu'un préposé leur apporte un micro.

Nous répondrons aux questions qui portent directement sur une motion particulière au moment opportun et nous vous demandons d'attendre la période de questions après la partie officielle de l'assemblée pour poser vos questions d'intérêt général.

Pour poser une question par téléphone, nous vous demanderons de vous mettre en file d'attente au moment approprié. Le téléphoniste vous présentera lorsque nous serons prêts à répondre à votre question.

Comme nous voulons que tous les actionnaires qui souhaitent poser une question aient la possibilité de le faire, nous vous demandons de vous limiter à une question à la fois. Si vous avez d'autres questions, veuillez vous remettre en file d'attente au micro ou sur la ligne téléphonique afin que nous puissions parler avec autant d'actionnaires que possible durant l'assemblée.

Si vous avez une question pendant la webémission, cliquez sur l'onglet « Poser une question » dans le coin supérieur droit de la page de la webémission. Lisez les instructions dans la boîte de texte avant de soumettre votre question. Les actionnaires qui souhaitent soumettre une question ou une remarque par la plateforme accessible dans la webémission peuvent le faire en tout temps et nous y répondrons au moment opportun.

Un représentant de la TD lira les questions que nous recevrons par la webémission. Les questions seront lues dans la langue qu'elles ont été soumises, et si une question est soumise en français, une traduction anglaise suivra. Si nous recevons plusieurs questions très semblables à propos d'un même sujet, nous lirons une seule question et indiquerons que nous en avons reçu plusieurs sur le même sujet.

Comme par les années passées, la grande majorité des actionnaires ont soumis leurs procurations ou leurs directives de vote avant l'assemblée, mais les actionnaires et fondés de pouvoir peuvent aussi voter durant l'assemblée, et ce, qu'ils y assistent virtuellement ou en personne.

Voici comment vous pouvez voter sur notre plateforme de vote virtuelle. Une fois que vous avez ouvert une session dans la webémission, cliquez sur l'onglet « Voter » en haut à droite de la page, et une nouvelle fenêtre de navigation s'ouvrira. Les actionnaires qui n'ont pas ouvert une session dans la webémission peuvent accéder à la plateforme de vote virtuelle qui se trouve à la page de l'assemblée annuelle des actionnaires 2022 dans le site Web de la TD. Une fois que vous avez accédé à la plateforme de vote, vous pouvez vous inscrire pour voter en entrant votre numéro de contrôle comme nom d'utilisateur et le mot de passe TD2022 (en majuscules). Les bureaux de scrutin seront ouverts seulement durant la partie officielle de l'assemblée. Si vous avez voté avant l'assemblée et que vous ne souhaitez pas changer votre vote, vous n'avez rien à faire. Si vous êtes présent dans la salle et que vous souhaitez voter

durant l'assemblée, vous aurez besoin des bulletins de vote jaune et bleu qu'on vous a remis au bureau d'inscription.

J'ai obtenu une preuve satisfaisante que l'avis de convocation de la présente assemblée a été dûment publié et envoyé aux actionnaires de la Banque. Les procurations que nous avons reçues représentent plus de 53 % des quelque 1,8 milliard d'actions ordinaires en circulation. Le quorum étant réuni, je déclare l'assemblée dûment constituée.

Comme par les années passées, nous aurons une période de questions, une fois la partie officielle de l'assemblée terminée. Comme je l'ai indiqué plus tôt, durant la partie officielle de l'assemblée, nous prendrons un moment pour répondre aux questions et aux remarques soumises par les actionnaires et les fondés de pouvoir au fur et à mesure que les motions sont présentées. Comme toujours, votre question doit porter sur les activités ou les affaires de la Banque et ne doit pas être de nature personnelle. Pour les personnes dans la salle, une représentante des Relations avec les clients de la TD est ici aujourd'hui. Je demanderais à Isabelle Hochman de se lever et de se faire connaître. Si votre question est de nature personnelle, nous la mettrons de côté et nous vous invitons à en discuter avec Isabelle après l'assemblée, ou nous demanderons à un représentant des Relations avec les clients de communiquer avec vous après l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée d'aujourd'hui se trouve à la page de l'assemblée annuelle dans le site Web des Relations avec les investisseurs de la TD. Pour les personnes dans la salle, l'ordre du jour se trouve dans le livret qui était sur votre chaise.

Veillez noter que la discussion qui suit pourrait contenir des énoncés prospectifs sur les perspectives et les objectifs de la Banque, ainsi que les stratégies pour les atteindre.

Bharat parlera de mesures financières non conformes aux PCGR, désignées aussi comme résultats rajustés, dans son allocution.

Des précisions sur les énoncés prospectifs et sur les mesures financières non conformes aux PCGR figurent sur la diapositive affichée dans la salle et dans la webémission et sont aussi présentées dans l'information financière de la Banque.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les personnes qui se trouvent avec moi aujourd'hui.

Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction et Norie Campbell, chef de groupe et chef du contentieux de la Banque. Comme je l'ai déjà mentionné, Norie agira en qualité de secrétaire de l'assemblée. De plus, les membres de l'équipe de la haute direction de la Banque et les membres du conseil d'administration sont présents pour répondre à vos questions au besoin.

Pat Lee et Helen Kim, représentantes de la Compagnie Trust TSX, l'agent de la TD chargé de la tenue des registres et des transferts, feront office de scrutatrices.

Avant d'inviter Bharat à prendre la parole, je tiens à remercier tous les collègues de la TD pour le formidable travail qu'ils ont accompli dans la dernière année.

En 2021, ils ont piloté la Banque à travers la pandémie, servi nos clients avec dévouement, et contribué au succès des collectivités et des économies qui dépendent de la TD.

Je veux les remercier de la part du conseil d'administration.

En 2021, la TD a obtenu des résultats opérationnels et financiers exceptionnels.

Notre bilan est solide, tout comme notre position de liquidité, deux facteurs essentiels pour qu'une banque connaisse du succès.

Par conséquent, nous avons pu investir dans nos activités et dans de nouvelles capacités, en plus de générer un bon dividende pour nos actionnaires et d'annoncer une augmentation du dividende de 13 %.

Tout en poursuivant notre croissance, nous avons pris des mesures importantes pour faire progresser nos priorités liées aux facteurs environnementaux, à la durabilité et à la gouvernance.

Nous avons renforcé les engagements que nous avons pris dans le cadre de notre plan d'action sur les changements climatiques, et la TD continuera d'être un chef de file à ce chapitre et de favoriser un avenir plus durable et inclusif.

Je tiens également à souligner l'excellent travail de Bharat Masrani et de son équipe de la haute direction qui a permis à la Banque de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes, dont nos actionnaires.

Je remercie mes collègues administrateurs de leurs conseils et de leur soutien.

Je terminerais en remerciant nos actionnaires qui nous font confiance, ainsi que les millions de clients que nous avons l'opportunité de servir chaque jour.

J'inviterais maintenant Bharat à vous adresser la parole.

Merci.

## **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et de l'utilisation de mesures financières non conformes aux PCGR**

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et désigne les résultats établis selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Pour de plus amples renseignements, consultez « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du Rapport de gestion 2021, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports trimestriels déposés par la suite.

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2021 ») du rapport annuel 2021 de la Banque aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros et à la rubrique « Orientation pour 2022 » pour le secteur Siège social, ainsi que dans documents précisant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2022 et les années suivantes et les stratégies pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, le rendement financier attendu de la Banque et les possibles répercussions économiques financières et autres de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « objectif », « cible », « croire », « prévoir »,

« anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque associé aux écarts de taux), d'exploitation (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'infrastructure), de modèle, d'assurance, de liquidité, d'adéquation des fonds propres, ainsi que les risques juridiques, réglementaires et liés à la conduite, d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent, par exemple, les répercussions économiques, financières et autres d'une pandémie comme la COVID-19; la conjoncture économique et commerciale générale des régions où la Banque exerce ses activités; les risques géopolitiques; la capacité de la Banque à réaliser ses stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme, notamment faire des acquisitions et des aliénations et élaborer des plans de fidélisation de la clientèle et des plans stratégiques; les risques technologiques et de cybersécurité (y compris les cyberattaques et les atteintes à la sécurité des données) visant les technologies de l'information, Internet, l'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; les risques de modélisation; les activités frauduleuses; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment en ce qui a trait au traitement et au contrôle de l'information et les autres risques associés aux tiers fournisseurs de services de la Banque; l'incidence des nouvelles lois, des nouveaux règlements, des modifications aux dispositions législatives et réglementaires, ou de leur application, y compris les lois fiscales, des lignes directrices sur le capital et des directives réglementaires sur les liquidités et du régime de « recapitalisation interne » de la Banque; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, dont les entreprises de technologies financières et les géants du secteur technologique; les changements de comportement de la clientèle et les perturbations liées à la technologie; l'exposition à des litiges et à des enjeux réglementaires d'importance; la capacité de la Banque à attirer, former et maintenir en poste des talents clés; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et des taux d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité et la concurrence pour l'accès au financement; le risque de transition lié à l'abandon du taux interbancaire offert (IBOR); les estimations comptables critiques et les changements de normes, politiques et de méthodes comptables utilisées

par la Banque; les crises d'endettement actuelles et potentielles à l'échelle internationale; et les événements catastrophiques naturels et non naturels et les demandes d'indemnisation qui en résultent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2021 qui peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs aux événements ou aux transactions dont il est question aux rubriques « Acquisitions importantes » ou « Événements importants et postérieurs à la date de clôture et acquisition en cours » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com/fr](http://www.td.com/fr). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque. Il ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2021 aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques » et « Mesures prises par la Banque en réponse à la COVID-19 », aux rubriques « Principales priorités pour 2022 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États Unis et Services bancaires de gros et à la rubrique « Orientation pour 2022 » pour le secteur Siège social, qui peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.